

dans notre numéro du 15 octobre. Pauvres nous, qui n'avions rien à voir dans l'affaire ! Pauvre directrice et directeur de l'Opéra-Comique ! En rééditant les malins portraits dessinés à l'eau-forte par notre confrère, l'avocat de *Comædia* en a creusé plus profondément les lignes et fait ainsi, peut-être malgré lui, une double réclame : l'une à M. et Mme Carré, qui ne la désiraient pas ; l'autre aux *Hommes du Jour*, qui l'en remercient vivement.

M^e Pierre de Brugière, qui plaidait pour notre collaborateur, a défendu les droits de la critique avec autant d'esprit que d'autorité et de conviction.

L'auditoire s'est beaucoup amusé. Les juges ont souri, débouté *Comædia* de sa demande et l'ont condamné à payer, outre les frais, trois mois d'appointements à Julien Torchet.

Le directeur de *Comædia* s'est vanté d'avoir engagé le procès pour qu'il servit d'exemple.

Le voilà bien l'exemple ! Maintenant à qui le tour ?

D'un dessin de M. A. Delannoy, visant la personne de M. Armand Hubert, celui-ci s'étant jugé offensé par la légende qui accompagnait le dessin, a prié deux de ses amis, MM. André Gaucher et Maurice Pujo, de demander une réparation à M. Delannoy.

En l'absence de celui-ci, éloigné de Paris pour raison de santé, le directeur des *Hommes du Jour*, M. Henri Fabre, a déclaré prendre l'entière responsabilité de cette publication et a constitué pour témoins MM. Victor Snell et Poulbot.

Les témoins de M. Henri Fabre ayant déclaré que celui-ci, en publiant le dessin en question, n'avait pas voulu offenser M. Hubert et qu'il en était certainement de même pour M. Delannoy, dont il connaît les sentiments, les quatre témoins, en conséquence, ont déclaré, d'un commun accord, l'incident clos.

Fait en double à Paris, le 17 février 1911.

Pour M. H. Fabre :

Victor SNELL.

POULBOT.

Pour M. Armand Hubert :

André GAUCHER.

MAURICE PUJO.

Bagnes d'Enfants

En Correction

Le silence va se faire autour du scandale de Belle-Isle. On oubliera la mort du colon Reto, qui succombe aux mauvais traitements que lui infligèrent ses geôliers.

On oubliera le sort lamentable du colon Beneteau, qui eut les jambes gelées dans sa cellule, de Beneteau, l'amputé de quatorze ans ! Les maisons de correction continueront à corrompre, à estropier, à tuer des malheureux par centaines. Elles continueront à faire des martyrs qui mourront avant l'âge de vingt ans, ou des apaches qui, la libération venue, feront expier à la société les souffrances du bagne que supporta leur jeunesse.

On a dénoncé l'abominable régime de ces établissements que l'administration dénomme des « maisons d'éducation... correctionnelle ». Miguel Almercyda, Edouard Quet on écrit sur ce sujet des choses poignantes. Après Mettray, on pouvait espérer quelques réformes. Hélas !

Il avait été frappé de 21 jours de cachot, le petit Beneteau, le voleur de carottes à qui l'on devra couper les deux jambes.

Qu'est-ce que 21 jours ? Une peine légère ! Le directeur d'une colonie peut administrer au pupille 90 jours de cellule. Il le peut : il lui suffit d'adresser un rapport à l'administration. Il le peut : il le fait !

90 jours de cellule ! C'est, comme nourriture, le pain et l'eau, alternés à longs intervalles avec la *pitance* ; c'est, comme coucher, la planche, le bat-flanc, sur lequel on ne peut dormir.

Au nombre des enfants qui sont envoyés en colonie correctionnelle, il y a des bambins de neuf ans.

Oh ! nous savons ce qu'on va nous reprocher : « Tous des petits saints, les détenus, parbleu ! Ils n'ont commis aucune faute... Théories humanitaires, sensiblerie... recrudescence de meurtres... flot montant du vice... criminalité juvénile... défense de la société... nécessité de la répression ! » Non, tous les détenus ne sont pas de petits saints. Mais vous ne ferez croire à personne qu'un gamin de huit ans soit un grand criminel.

Et puis, voyez vos statistiques. Sur 2.996 détenus, il y a 1.074 orphelins, 319 enfants naturels, 187 ont pour parents des vagabonds, 1.132 des gens sans moyens d'existence stables. La plupart sont des sans-famille, des abandonnés, livrés au pavé, au ruisseau. Certains sont des victimes de parents indignes, d'autres écoutent les suggestions de la misère, beaucoup portent le poids d'une lourde hérédité. Bien peu sont coupables.

Vos prisons d'enfants éduquent-elles les normaux, amendent-elles les vicieux, corrigent-elles les délinquants ? Non, elles les soumettent tous à la même discipline, elles les exposent à la promiscuité redoutable. Elles n'apprennent aux détenus aucun métier. Elles aigrissent les caractères, elles détraquent les cerveaux. N'oubliez pas que les colons de Belle-Isle, l'an dernier, exaspérés, fous de vengeance, expédièrent *ad patres* l'un de leurs gardiens et que les colons de Gaillon, las du cachot et des mauvais coups, eurent des mutineries effroyables. N'oubliez pas surtout que lorsque les colons ont quitté la maison correctionnelle, un grand nombre de ces indomptés deviennent des chemineaux, des rôdeurs, des malandrins et que vous pouvez les rencontrer sur votre route, ô vous les « honnêtes » gens sans pitié !

Vous avez intérêt à la fermeture des maisons de correction. Elles sont un danger pour vos personnes et vos propriétés.

Alors, par quoi faudrait-il remplacer les geôles de l'enfance ? Que faudrait-il faire des pupilles qu'elles détiennent ?

Il faudrait d'abord trier les gamins. Les dépravés, les anormaux relèveraient des instituts médico-pédagogiques, où, par un enseignement approprié, par l'hydrothérapie, par la gymnastique des membres et du cerveau, on soigne les tares mentales, on guérit les enfants difficiles. Les autres adolescents trouveraient une place suivant leurs aptitudes et leur tempérament dans les écoles de préservation, où l'on donne l'instruction professionnelle ; chez les artisans qui les surveilleraient, chez les paysans qui utiliseraient leurs forces aux travaux de la terre.

Et cela ne vous coûterait pas si cher que vous le croyez, ô gens honnêtes ! Songez que l'entretien de chaque pupille dans un établissement pénitentiaire de l'Etat revient à 2 francs par jour, si l'on compte le prix des immeubles, les frais généraux, les appointements du directeur et du personnel (1). Ainsi, les traitements barbares ne sont pas seulement inutiles, ils sont onéreux. Onéreux, vous entendez ! Et cela a de l'importance pour vous, gens pratiques. économistes sévères.

L.-M. BONNEFF

(1) Il n'en est pas de même, bien entendu, dans les colonies privées où les enfants, véritables forçats, constituent une main-d'œuvre presque gratuite qui procure d'importants bénéfices aux entrepreneurs de philanthropie qui l'exploitent.